

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 de Monsieur GAINKO Alphonse, Vétérinaire Inspecteur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Elevage).

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 076/84 du 07/12/84, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 15/62 du 03/02/1962 portant statut général des Fonctionnaires ;  
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21/06/58 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 50/90/FP du 03/03/1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ;  
Vu le Décret n° 62/150/MP du 9/05/1962, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 62/197/FP du 05/07/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 03/02/1962 portant statut général des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5/07/1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
Vu le Décret n° 65/170/FP/BE du 25/06/1965 réglant l'avancement des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5/07/1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 86/1877 du 18 Juillet 1986 sur la prise d'effet des avancements et reclassements des agents de l'Etat ;  
Vu le Décret n° 84/856 du 8/08/1984 portant nomination du Premier ministre ;  
Vu le Décret n° 86/1172 du 10/12/1986 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 88/1173 du 10/12/1986 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 85/260 du 05/03/1985 déterminant le statut d'organisation des postes relative aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
Vu le procès-verbal de la commission paritaire Administrative d'avancement en date du 17/04/1985 ;  
réuni à Brazzaville

DECRETE :

.../...

*M. Krause*

Article 1er.- Monsieur GALLIC (Alphonse), Vétérinaire Inspecteur de 5°  
Schelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Tech-  
niques (Elevage) en service à Brazzaville, est inscrit au tableau  
d'avancement régulier (à son grade) ins au titre de l'année  
1985.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et  
comunié partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 16 JUN 1987

Le Garde des Sceaux,  
ministre du Travail, de la Secu-  
rité Sociale et de la Justice,

*M. Kribembe*

*Angé Edouard FOUMÉ U.I.*

- Commandant D'ordonné KRIBEMBE -

- Angé Edouard FOUMÉ U.I. -

- APPELLATIONS :
- FCMPC..... 2
  - DDG/AG..... 2
  - DGFP/DGPEE..... 3
  - NDR..... 2
  - DDR..... 2
  - DGH..... 2
  - DCE..... 2
  - D.S..... 1
  - ALAF/BOB..... 4
  - Intéressé..... 1
  - B/stat/DGFP..... 1

*[Handwritten mark]*